

ATELIER CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

Saison 2025/2026

Responsable : Jean-Marie LAPOUGES

↳ **MODULE 1** : Jeudi 9, vendredi 10 et samedi 11 octobre 2025

De Pézenas à Narbonne en passant par Minerve :
Musée Narbo Via - Cathédrale et musée des Archevêques
Lagrasse – Abbaye de Fontfroide



↳ **MODULE 2** : Vendredi 14 novembre 2025

Mur-de-Barrez et ses environs (visites guidées) :
Églises et patrimoine hydro électrique :
Brommat, Rueyres, le Brezou, Montezic



↳ **MODULE 3** : Vendredi 19 décembre 2025

Sarlat :
Patrimoine et marché de Noël
Beynac : visite guidée du château



↳ **MODULE 4** : Vendredi 6 février 2026

Saint-Flour
Visite géologique, historique et patrimoniale :
La cathédrale St Pierre, le grand séminaire
et sa bibliothèque



↳ **MODULE 5** : Vendredi 20 mars 2026

Lezoux : Entre le 1^{er} et le IV^{ème} siècle, cette petite cité fut l'un des plus grands centres de production de céramique de l'Empire Romain.
Le château d'Aulteribe, à Sermentizon, est la propriété de l'État. Il est considéré, aujourd'hui, comme l'un des châteaux les mieux meublés de France



↳ **MODULE 6** : Vendredi 24 avril 2026

Visite guidée de Mus'énergie (2h) à Ambert
La Chaise-Dieu (2h)



↳ **MODULE 7** : Vendredi 29 mai 2026

Les Gorges du Tarn



Informations et règles de participation aux sorties « Connaissance du patrimoine »



⇒ Cet atelier est ouvert à tous les adhérents de l'UIHA, chacun pouvant choisir les modules qui lui conviennent.

⇒ Les déplacements se font **obligatoirement** en autocar et les repas sont pris en commun sur les lieux de visite. Une fois dans l'année, la sortie proposée se déroule sur 3 jours.

⇒ Les inscriptions sont prises le mardi après-midi suivant la sortie précédente (ex : pour la sortie du 14 novembre 2025, inscriptions à partir du 14 octobre 2025).

Le règlement confirmant cette inscription doit être effectué dans les 48 H qui suivent, à défaut l'inscription est annulée.

IMPORTANT : En cas d'empêchement le matin du départ, un numéro de téléphone à joindre à l'heure du rendez-vous, et **uniquement dans ce cas**, sera communiqué aux participants.

⇒ Le prix de chaque sortie comprend le transport, les guides conférenciers, les entrées sur les sites, les documents de synthèse remis à chaque participant, le déjeuner.

⇒ En cas de mauvais temps, de participation insuffisante ou pour des raisons exceptionnelles, l'UIHA se réserve le droit d'annuler la sortie ou de modifier le programme.

⇒ Chèque remis à l'encaissement la veille de la sortie.

⇒ **AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ** suite à une annulation d'inscription à moins de **4 jours** avant la date prévue pour la sortie, sauf circonstance familiale grave ou maladie. Dans ce cas produire un justificatif.

⇒ Toute inscription vaut acceptation du présent règlement.